



Atelier *Les Écrits-20*

Règlement 2026-2027

Droits et engagements réciproques

1. L'association *La Piterne*, propriétaire des sites *La Nouve* et *Amis des Mots*, organise un atelier d'écriture appelé ***Les Écrits-20*** de septembre 2026 à juin 2027.

2. L'atelier est accessible à toute personne âgée de 18 ans et plus. Les informations et les modalités d'inscription sont disponibles sur la page dédiée à l'atelier sur le site amisdesmots.fr.

3. En s'inscrivant à l'atelier, le postulant verse une contribution de 15 (quinze) euros et un don libre aux activités de l'association ; il fournit une adresse mél. L'adresse fournie sert aux relations entre l'auteur inscrit et l'association organisatrice ; elle sert notamment au filtrage mentionné aux articles 5 et 6.

L'association s'engage à n'utiliser l'adresse fournie pour aucun autre usage que les activités de l'atelier et ne la communiquer à aucun interlocuteur, sauf si la demande émane d'une autorité judiciaire – recherche de plagiat ou de détournement de création, par exemple.

Après son inscription, l'auteur inscrit reçoit l'adresse mél où il pourra déposer ses œuvres.

4. Une invite d'écriture est déposée sur la page dédiée à l'atelier du site amisdesmots.fr, aux dates suivantes : 3 septembre, 1^{er} octobre, 2 novembre, 3 et 31 décembre 2026, 4 février, 4 mars, 1^{er} et 29 avril, 3 juin 2027. Ces dépôts peuvent être anticipés pour des raisons de force majeure.

5. Chaque mois, l'auteur inscrit a le droit de présenter une œuvre, sous son nom ou le pseudonyme de son choix. Par sa participation, il garantit que l'œuvre est personnelle, inédite et libre de droits.

L'invite est publique, mais seules les œuvres émanant d'un auteur inscrit sont lues. Les œuvres émanant d'un auteur non inscrit sont considérées comme des pourriels, détruites sans être ouvertes.

6. Pour être acceptée, l'œuvre présentée doit :

- compter moins de 10 000 caractères, sans taille minimale, titre et espaces compris.
- porter un titre différent de l'invite.
- être écrite en langue française et composée dans un format de traitement de textes (*odt* de LibreOffice ou OpenOffice, *doc* ou *docx* de Word), sans mise en page élaborée.
- mentionner le nom de l'auteur inscrit à l'atelier.
 - * l'auteur souhaitant utiliser un pseudonyme le mentionne en plus de son nom d'inscription.
 - * les œuvres anonymes sont considérées comme venant d'un auteur non inscrit.

7. Seules les œuvres relevant du genre de la nouvelle sont acceptées.

La nouvelle est un récit fictionnel, court et écrit en prose. Elle se caractérise par sa concision. Les personnages sont peu nombreux et brièvement décrits. L'action ou l'évocation sont assez simples et exposés de façon à ménager un effet de surprise, d'interrogation ou d'émotion.

8. L'auteur inscrit à l'atelier expédie son œuvre avant la date mentionnée dans la page de l'atelier (six semaines), à l'adresse reçue à l'inscription.

Le courriel a pour objet « Nom de l'auteur – titre de l'œuvre » (ex : *Maupassant – Le Horla*).

9. Les présentations hors délai, mal formulées et les textes adressés à une autre adresse perdent la garantie du traitement prévu aux articles suivants.

10. Chaque œuvre conforme aux critères prévus aux articles précédents est lue par un membre de l'association, volontaire et bénévole, au goût assuré par ce genre de textes.

La lecture porte sur :

- le respect du thème prévu à l'article 4,
- la qualité de la rédaction,
- l'originalité du traitement.

La lecture est complétée par un commentaire bienveillant, assorti de suggestions de modifications ou de reformulations éventuelles. Ces suggestions ouvrent droit à une version modifiée ou non, présentée dans le mois qui suit.

Les membres n'agissent pas en qualité d'enseignant, de conseiller littéraire ou d'éditeur.

11. Une sélection des œuvres produites par les auteurs inscrits à l'atelier est publiée dans le magazine numérique *La Nouve*, édité chaque trimestre par l'association.

Les œuvres sélectionnées sont publiées dans leur forme initiale ou la version modifiée, conformément à l'article précédent.



12. Le magazine est réalisé en deux formats :

- PDF, en A4 illustré,
- e-pub, sans illustrations.

Les deux formats sont téléchargeables gratuitement sur le site de *La Nouve*.

13. Le magazine numérique ne comporte aucune publicité tierce ; l'association n'effectue aucune vente et ne perçoit aucune forme de rémunération. En conséquence, aucuns droits ne sont reversés aux auteurs inscrits à l'atelier dont les œuvres sont publiées dans le magazine.

La participation à l'atelier vaut acceptation des treize articles du présent règlement.

Information : amisdesmots.fr